

MÉMOIRE

Présenté à la

**Commission sur l'avenir de l'agriculture
et de l'agroalimentaire québécois**

Par le

**CONSEIL QUÉBÉCOIS
DE L'HORTICULTURE**



Juin 2007

Mémoire du Conseil québécois de l'horticulture (CQH)

Par ce mémoire déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, dans le cadre des consultations publiques, le Conseil québécois de l'horticulture souhaite faire connaître les caractéristiques de la production horticole québécoise et mettre l'accent sur la contribution de notre secteur à l'amélioration de l'avenir de la population québécoise. Nous désirons également mettre en lumière les réflexions et actions du secteur et de l'industrie horticole.

Pour nous, l'atteinte du plein potentiel horticole à l'horizon 2010 constitue un élément de solution aux problématiques de développement durable et à l'amélioration de la santé et de saines habitudes de vie de la population québécoise

Présentation du CQH

Le Conseil québécois de l'horticulture est composé des sept filières horticoles suivantes :

- ✓ Producteurs maraîchers
- ✓ Producteurs en serre légumes et végétaux d'ornement
- ✓ Producteurs de fruits et légumes de transformation
- ✓ Producteurs de petits fruits, bleuets
- ✓ Producteurs de gazon et de pépinière
- ✓ Producteurs de pommes
- ✓ Producteurs de pommes de terre

Le Conseil québécois de l'horticulture a été créé en 1992 pour améliorer la coordination et la concertation d'actions dans les secteurs de la production de fruits, légumes et végétaux d'ornements au Québec. Dès ses débuts, le CQH a été précurseur dans la livraison de programmes canadiens¹ structurants et de soutien au développement de la production et de la mise en marché des produits horticoles. Par la suite, ce type de programme s'est étendu au secteur agricole et sa gestion a été confiée au Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ).

Depuis quelques années, le CQH a développé une approche de coordination horizontale du secteur horticole. Cette approche correspond aux caractéristiques intrinsèques de diversités et de spécificités sectorielles. Essentiellement, le secteur est composé des productions de fruits, de légumes et de végétaux d'ornement. Inutile de rappeler le nombre de produits que représentent ces productions et de mentionner l'écart qui sépare les techniques et la régie de

¹ Programme de soutien en agriculture (PSA) et Mesure d'ajustement en horticulture (MAH), dans les années 1992-1995

culture entre les sites abrités (serres), les cultures pérennes (pommes et bleuets, par exemple) et de plein champs. **Un monde de différence !**

En plus de la diversité des pratiques culturelles, la commercialisation des produits horticoles présentent elle aussi des caractéristiques qui lui sont propres. On dit que le circuit de commercialisation est court et que les liens entre producteurs et distributeurs sont étroits. Souvent, le producteur vend son produit directement au consommateur ou au distributeur. Cette pratique demeure une réalité autant pour la production de fruits, de légumes que pour les végétaux d'ornements.

Les liens entre le secteur horticole et le milieu rural sont étroits, nombreux et diversifiés. Ils se concrétisent par le nombre d'emplois à temps plein, temps partiel et saisonnier ainsi que par la commercialisation des produits. L'auto cueillette, les ventes à la ferme ou les ventes de proximité en sont également des exemples concrets.

La production horticole

La production horticole québécoise est relativement jeune dans l'histoire agricole québécoise. Elle s'est particulièrement développée dans la seconde moitié du siècle dernier. Par ailleurs, sous ses couverts anodins, l'horticulture constitue une activité économique importante et contribue largement à l'organisation du tissu rural dans plusieurs régions du Québec. En harmonie avec son environnement, la production horticole ne suscite que peu d'intérêt dans l'actualité agricole. Son impact sur l'environnement et la santé des québécois est de nature positive.

Rien pour enflammer les esprits et engendrer des débats de société interminables. Jamais dans l'actualité, on ne s'oppose à l'établissement d'une ferme horticole dans son environnement. La production et sa commercialisation ne suscitent aucune controverse majeure, les syndromes du « *NIMBY* » et « *BANANA* » nous sont inconnus². En fait, l'horticulture apparaît davantage comme élément de solution pour améliorer la santé des populations et diversifier notre économie rurale.

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'horticulture fruitière, maraîchère et ornementale sont des éléments positifs pour le futur. La consommation de fruits et légumes est fortement recommandée par le nouveau guide alimentaire canadien. Que dire de la pratique de l'horticulture ornementale, sinon qu'elle contribue elle aussi au bien-être et à la santé des Québécois. La production horticole présente également un bilan positif au plan des gaz à effet de serre. En effet, la croissance des plantes, arbres et arbustes ainsi que le gazon absorbent les polluants et produisent de l'oxygène essentiel à la vie.

La production horticole est une des productions agricoles la plus fortement liée au tissu rural. Chacune des entreprises entretient des liens privilégiés avec l'économie régionale et locale, autant par sa main-d'œuvre importante que par la commercialisation de ses produits directement aux consommateurs et par l'agrotourisme.

² NIMBY : Not in my back yard et BANANA : Build absolutely nothing anywhere near anyone

Ce bilan positif de l'horticulture n'élimine pas d'emblée les défis et enjeux qui pointent. Ces enjeux prioritaires sont l'innovation technologique et commerciale, la promotion et la distinction de nos produits sur les marchés ainsi que la mondialisation des marchés.

Dans le présent document, nous n'élaborerons pas davantage sur les caractéristiques sectorielles mais nous miserons sur la contribution des productions horticoles à l'amélioration de l'état de santé des Québécois et au maintien d'une activité humaine et économique dans le milieu rural québécois.

Nous démontrerons le potentiel de croissance horticole sur le plan quantitatif et qualitatif. De plus, en atteignant son plein potentiel de croissance au Québec, l'horticulture constituera une solution aux problématiques de sécurité alimentaire, s'inscrivant dans des concepts de sécurité alimentaire et de santé de la population.

Un mythe, une réalité

L'horticulture québécoise représente pour beaucoup d'observateurs un milieu constitué d'une multitude de parties qui ne s'inscrivent pas dans un ensemble défini. Les producteurs et leurs organisations sont perçus par certains comme individualistes et n'ayant pas de buts communs. L'horticulture est bien sûr un monde complexe de par sa multiplicité, mais ce n'est pas un monde anarchique comme il apparaît à première vue.

L'horticulture québécoise, qui représente plus de 15 % de la valeur total des productions agricoles, vient au 3^e rang en importance après les productions laitière et porcine. C'est aussi la principale production végétale au Québec, avec plus de 780 millions de dollars de recettes monétaires en 2004.

Les Québécois dépensent plus d'un milliard de dollars annuellement pour se procurer des fruits et des légumes frais ou transformés, et environ la même somme pour des végétaux d'ornement et des services en horticulture ornementale. Cela représente 11 % de toutes les dépenses alimentaires des Québécois, et 17 % des ventes de produits périssables.

La production horticole commerciale est relativement récente dans l'histoire agricole québécoise, la majorité des entreprises en sont à une première génération, mise en opération au milieu du siècle dernier, et le plus souvent, entre les années 60 et 80.

De son côté, l'horticulture ornementale représente une part importante de la production horticole. Ensemble, les productions en serre (156 M \$), en pépinière (59 M \$) et de gazon (23 M \$) comptaient en 2004, pour environ 30 % de la production horticole. Au cours de la période 1999 à 2004, la production horticole a augmenté de près de 150 millions de dollars en valeur annuelle de production. Ce taux de croissance est l'un des plus importants en agriculture au Québec.

Recette monétaire annuelle (en millions \$) des productions horticoles québécoises (1999 - 2004)				
Productions horticoles	1999	2001	2003	2004
Légumes frais	177 506	189 168	185 862	206 823
Légumes de serre	42 671	58 326	54 192	56 976
Légumes de transformation	27 144	25 462	28 639	27 586
Pommes de terre	86 075	120 938	86 849	83 844
Champignons	8 900	12 130	14 183	11 555
Pommes	38 805	36 551	36 048	36 384
Petits fruits	62 707	66 308	61 980	77 305
Horticulture ornementale	153 535	172 958	231 307	238 634
Arbres de Noël	41 221	51 473	43 792	48 773
TOTAL HORTICULTURE	638 564	733 314	742 852	787 880

Source horticulture en bref au Québec profil statistique 2005

Le secteur de la production horticole est le principal employeur agricole au Québec avec environ 30 % de toute la main-d'œuvre agricole. Plus de 38 000³ personnes sont embauchées par des entreprises du secteur; ce qui en fait un partenaire essentiel du milieu rural. Une proportion importante de la main-d'œuvre provient des localités avoisinantes. De plus, les quelque 4 000 employés provenant de l'étranger contribuent à la vie économique et sociale des communautés rurales. Ces travailleurs étrangers sont bien sûr essentiels au développement des entreprises et ils ne constituent en rien une menace pour la main-d'œuvre québécoise.

La production horticole s'est développée dans un contexte et dans un environnement d'affaires spécifique et différent d'une production à l'autre. On peut distinguer les productions horticoles des groupes de cultures dont le circuit de commercialisation ne requière aucun intervenant, des groupes de cultures dont le circuit de commercialisation nécessite un emballage et finalement, les produits qui nécessitent une transformation plus élaborée.

Par exemple, les productions de pommes, de bleuets et de pommes de terre ont vu apparaître graduellement des emballeurs transformateurs qui regroupent une partie des volumes et qui commercialisent les produits. Ces productions se sont rapidement constituées en plan conjoint visant à négocier les conditions de mise en marché. Elles présentent des caractéristiques qui s'apparentent à la théorie traditionnelle du besoin de regrouper une multitude d'efforts face à un nombre restreint d'acheteurs.

C'est ainsi pour plusieurs producteurs de légumes de transformation (pois, maïs, haricots et concombres) qui se sont regroupés pour négocier des contrats de production acceptables pour les parties. Pour les productions qui ne nécessitent pas d'intervenants ou peu de

³ Profil de la main-d'œuvre, MAPAQ 2003

manutention (la plupart des petits fruits et légumes), l'organisation de la mise en marché s'est effectuée selon des principes différents.

Pour citer quelques exemples, notons l'organisation performante du marché central métropolitain ainsi que les marchés publics de Montréal et le marché floral interprovincial. Plus récemment, il y a eu la constitution d'une chambre de coordination dans les fraises et les framboises. Cette nouvelle norme répond à des impératifs de marchés impliquant deux niveaux de la filière, dont les objectifs sont davantage axés sur la coordination du marché que sur l'établissement et la réponse à un rapport de force entre producteurs et acheteurs. Elle répond adéquatement à une économie de marché de libre concurrence et de court circuit pour la commercialisation; court dans le temps (production sur quelques semaines) et dans la filière. Les ventes se font souvent directement aux distributeurs.

L'horticulture ornementale québécoise s'est organisée autour de la plus grande exposition horticole canadienne, « Villes et villages fleuris », ainsi que du marché floral inter provincial. Distinctive, l'horticulture ornementale est la seule filière véritablement constituée autour de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) et la seule qui permet un regroupement d'une partie de l'offre québécoise et ontarienne. C'est aussi la première à s'être associée à des partenaires non agricoles, le monde municipal dans la promotion de ses produits et services.

En définitive, le monde horticole s'est organisé en fonction de ses réalités, des conditions de production et de mise en marché. L'apparent chaos qui règne en horticulture n'est en fait qu'une réponse adaptée à sa diversité de production et de réseau de commercialisation.

Autre mythe fréquemment énoncé : le milieu ne contribue pas à son organisation et à la promotion de ses produits. Nous avons démontré que les producteurs horticoles, selon leurs réalités, ont mis en place plusieurs regroupements de mise en marché. Les plans conjoints dans les productions de pommes, bleuets, pommes de terre et légumes de transformation, la chambre de coordination dans les fraises et framboises, les marchés floraux interprovinciaux, le marché central métropolitain et les marchés publics de Montréal sont des exemples visibles de réussite d'une saine organisation horticole.

En promotion, de belles initiatives ont été mises de l'avant, notamment les fleurons du Québec, la promotion générique 15/30, la revue gratuite de l'Association des jardiniers maraîchers, la campagne de promotion des fraises, framboises, ainsi que celle des légumes de transformation et la contribution des producteurs aux circulaires et promotions des distributeurs alimentaires. Ces promotions constituent des investissements importants au développement de l'horticulture. Nous estimons que le milieu horticole québécois contribue pour plus de 10 millions de dollars annuellement à la promotion générique et spécifique de ses produits.

La contribution des producteurs à la promotion des produits est également très importante; un financement des réclames et des circulaires est déduit à même la facturation aux distributeurs. Le secteur de l'horticulture ornementale n'est pas en reste, il contribue aussi au financement public par le truchement de la taxe de vente. **Le secteur contribue largement à son succès !**

Enjeux, Contraintes et Opportunités

L'environnement d'affaires qui permettrait d'atteindre le plein potentiel horticole reste à améliorer si on veut répondre aux besoins des consommateurs. En 2006, une étude intitulée « Enjeux, contraintes et opportunités du secteur horticole à l'horizon 2010 » concluait essentiellement que les défis pour le secteur horticole étaient :

- ✓ Ajustement de l'offre à la demande en quantité et qualité
- ✓ Concurrence des pays en voie de développement
- ✓ Promotion de la spécificité québécoise
- ✓ Développement de moyens permettant de se rendre indispensables à l'acheteur
- ✓ Coûts associés aux normes environnementales dont les éventuelles redevances sur l'eau
- ✓ Systématisation de l'innovation technologique et commerciale.

Ajustement de l'offre à la demande en quantité et qualité

Le concept de sécurité alimentaire a beaucoup évolué. Il y a à peine quelques années, la sécurité alimentaire consistait à assurer un équilibre quantitatif entre les besoins alimentaires d'une population et la capacité de production agricole. La communauté européenne considère que la sécurité alimentaire s'adresse à la capacité des aliments à sécuriser le consommateur à consommer des aliments, c'est-à-dire, rassurer sur la capacité des aliments à ne pas mettre en danger la santé des consommateurs. À titre d'exemple, mentionnons entre autres, la grippe aviaire ou l'encéphalite spongiforme bovine et plus récemment, la découverte de E Coli dans des légumes frais américains exportés au Canada.

La présentation du plan gouvernemental québécois en matière de saines habitudes de vie nous projette dans un nouveau concept de qualité des aliments et de sécurité alimentaire. Les aliments apparaissent sous leurs capacités à améliorer notre état de santé. Des aliments qui nous permettent de conserver un poids santé et d'autres qui guérissent : aliments fonctionnels, nutraceutiques, alicaments, antioxydants et autres attributs contribuant à l'amélioration de la santé du consommateur.

À l'instar de la consommation de fruits et de légumes, qui s'inscrit parfaitement dans ce nouveau concept d'aliment santé, la pratique de l'horticulture et la présence de végétaux dans notre environnement immédiat contribuent à l'amélioration de notre état de santé morale et physique.

Il est évident que la production québécoise ne peut répondre, en toutes périodes de l'année et pour tous les produits, à la demande des consommateurs. Le climat québécois est une contrainte avec laquelle il faut bien sûr composer. Par contre, on note que la demande pour les produits biologiques est en croissance et que les producteurs québécois peinent à satisfaire à la demande.

Bien que la production soit en augmentation, les producteurs québécois ne disposent pas d'une masse critique suffisante pour répondre aux exigences des grands distributeurs de produits horticoles biologiques. Une période d'ajustement de l'offre à la demande est requise. Une meilleure concertation entre les distributeurs et les producteurs horticoles québécois devient essentielle.

Concurrence des pays en voie de développement

La concurrence étrangère s'exerce de manière directe sur les prix mais également d'une manière plus insidieuse par les conditions de production. La main-d'œuvre constitue une part importante des coûts de production en horticulture. On peut en déduire que la concurrence des pays en voie de développement s'exerce sur le prix des produits et est engendrée par des coûts de main-d'œuvre inférieurs. Pour lutter contre cet état de fait, l'innovation, la qualité de nos produits ainsi que les coûts de transport d'un produit hautement périssable sont des outils essentiels.

Cette concurrence s'exerce également de manière non équitable en regard des conditions de production différente. La réglementation, lorsqu'elle existe, sur l'emploi de pesticides dans ces pays est peu ou pas appliquée. Que dire des normes environnementales qui sont souvent inférieures aux nôtres.

Notre système québécois d'inspection assure les consommateurs d'obtenir un produit de qualité. Il en est tout autre pour le système d'inspection des aliments importés qui est inadéquat. Le nombre d'échantillons prélevés et analysés par l'Agence canadienne est faible et ne permet pas de s'assurer, hors de tout doute raisonnable, de l'innocuité, du respect de l'environnement et des normes d'utilisation des pesticides de tous les produits horticoles frais et/ou transformés importés au Québec et offerts aux consommateurs.

La concurrence des pays développés se traduit de manière différente, le plus souvent par des interventions gouvernementales plus généreuses ou par des appuis gouvernementaux à la promotion ou à l'exportation des produits horticoles. Par exemple, le soutien à la promotion des fraises exportées des États-Unis vers le Canada.

Entre autres exemples, il y a également la disponibilité de produits de lutte antiparasitaire. Que ce soit pour la production conventionnelle ou biologique, le nombre et la diversité de produits disponibles et accessibles aux États-Unis pour lutter contre les ennemis de cultures est de beaucoup supérieur. Cette situation désavantage énormément les producteurs québécois qui ne peuvent produire dans des conditions similaires.

Promotion de la spécificité québécoise

Les produits horticoles québécois sont reconnus pour leur qualité. Les produits végétaux, lorsque produits au Québec, offrent une grande rusticité qui plaît au consommateur et les fruits et légumes sont également appréciés pour leur qualité et leur innocuité. Les normes

environnementales, les normes du travail et la qualité de l'eau d'irrigation procurent aux produits horticoles québécois une excellente notoriété et un avantage comparatif indéniable. Ils répondent à des exigences de développement durable, en équilibre sur le plan économique, social et environnemental.

Même si les études démontrent que les consommateurs québécois demandent et exigent des produits de qualité, les produits horticoles québécois ne se démarquent pas de leur compétiteur par leur spécificité. Des efforts importants doivent être consacrés à cette problématique.

Depuis plus de trois ans, l'industrie horticole a investi des ressources considérables pour le développement et la mise en place d'un programme national de salubrité. Des guides par groupes de produits ont été développés et seront utilisés par l'ensemble de l'industrie. Cette première étape franchie, il reste à implanter les guides et les pratiques en entreprises. Cette étape subséquente requière le support du MAPAQ.

Certains travaux réalisés en Europe et au Canada tendent à démontrer que les jeunes boudent la consommation de fruits et légumes. Le Ministère de l'agriculture de la Colombie Britannique s'est attardé à résoudre ce défi de taille. En collaboration avec le Ministère de l'éducation, il a mis sur pied un programme de collation de fruits et légumes dans les écoles britanno colombiennes. Essentiellement, l'organisme, créé pour les besoins, acquière des denrées directement des producteurs de fruits et légumes au prix du marché, pour les offrir en collation aux élèves du primaire. Un calendrier basé sur la disponibilité des produits permet d'offrir à l'année des produits santé aux élèves. De plus, un matériel pédagogique est associé aux produits. Ce matériel suggère des activités éducatives aux enseignants qui sont adaptées à la clientèle d'âge scolaire. Vous pouvez trouver des informations sur le programme « *actnow* », à l'adresse internet « <http://www.actnowbc.gov.bc.ca> ». Ce programme s'inscrit dans la volonté du gouvernement de rendre les britanno colombiens en meilleure santé à l'horizon des jeux olympiques d'hiver de 2010. En s'adressant aux élèves de tous âges et en ne faisant aucune discrimination sur la base du revenu familial ou du lieu de résidence, ce programme de type universel a toutes les chances de réussir.

Au Québec, la chambre de coordination et développement des fraises-framboises est un bel exemple de coordination et promotion. Cependant, même avec un investissement de 1 M \$ sur trois ans, la compétition des produits américains, supportée par une campagne de promotion agressive, sera difficile.

Coûts associés aux normes environnementales, dont les éventuelles redevances sur l'eau

Les coûts de la mise aux normes environnementales, associés à la gestion et l'utilisation des pesticides et de l'eau d'irrigation, sont importants pour les producteurs horticoles québécois. Le secteur horticole est le principal utilisateur d'eau destiné à une production agricole. Trouver des solutions efficaces et accessibles de lutte aux ennemis des cultures est un défi

de taille en horticulture. Même si les solutions et les produits existent, ils ne sont souvent pas homologués pour cet usage au Canada.

L'adaptation aux règlements issus de la loi sur la qualité de l'environnement engendrera des coûts importants pour plusieurs producteurs horticoles, particulièrement dans le cas des cultures pérennes comme la pomiculture. Les programmes actuels du gouvernement ne sont pas suffisants pour assister les producteurs dans les coûts de la mise aux normes, spécialement dans les cas où les pertes de revenus et/ou de rendements seront importants.

Par ailleurs, la gestion de l'eau nécessite des investissements majeurs et les producteurs sont inquiets face à d'éventuelles redevances sur l'utilisation de l'eau. Le paiement de redevances sur l'eau pourrait modifier notre position concurrentielle déjà précaire sur le marché mondial. Les programmes actuels d'aides aux producteurs pour la mise aux normes environnementales ne sont généralement pas adaptés à ces éléments de contextes spécifiques en horticulture. Une révision de ces programmes serait à envisager si on veut maintenir notre niveau de compétitivité.

Systematisation de l'innovation technologique et commerciale

Dans un marché ouvert et global, le savoir et l'innovation représentent les clefs essentielles du maintien et de l'amélioration de notre compétitivité. Les acteurs de l'innovation horticole sont multiples et dispersés. Cette force, en nombre, devient une faiblesse pour le secteur. D'une part, les résultats des travaux sont dispersés et difficilement accessibles, et d'autre part, certains besoins ne sont pas comblés puisque le processus d'innovation, et principalement de veille technologique, ne sont pas systématisés.

Une systématisation et une coordination ordonnées permettraient une meilleure efficacité et une efficacité adéquate du processus d'innovation. Le secteur horticole, en collaboration avec le MAPAQ, est à mettre sur pied un centre d'innovation et de transfert technologique. Le centre devrait être éclaté de manière à répondre aux impératifs de diversité et dispersion des organismes impliqués dans le chaînon de l'innovation.

Par chaînon de l'innovation, nous entendons les activités de veille technologique, concurrentielle et commerciale, la recherche fondamentale et appliquée, le développement expérimental, le transfert de technologie et la diffusion des connaissances. Actuellement, ce chaînon n'est pas organisé en système, il est diffus, et dans une certaine mesure, confus. Cette confusion ou diffusion du système d'innovation engendre des inefficacités et un mauvais emploi des ressources financières et humaines.

L'innovation engendre des risques importants pour les producteurs horticoles. L'introduction d'un nouveau produit, de nouveaux cultivars, de nouvelles pratiques agronomiques ne sont pas sans risque. Ces risques vont de la perte d'une production, à la perte d'une part de marché faute de produits en quantité ou qualité suffisante. Au Québec, le partage des risques liés à l'innovation n'est pas intégré à nos programmes. Pour stimuler l'innovation, la mise sur pied d'un programme de partage des risques devrait être évalué.

Le savoir constitue la pierre angulaire du maintien de notre capacité concurrentielle. Cependant, nous constatons que depuis quelques années, le ministère a réduit de manière importante son support à l'innovation en horticulture. Par exemple, le réseau d'essais de cultivars a été abandonné et l'accès aux services conseil a été réduit pour les producteurs horticoles.

Par ailleurs, la veille concurrentielle technique et commerciale, qui est très peu répandue au Québec, représente un élément majeur de la chaîne de l'innovation. Une veille visant l'ensemble de la filière horticole serait hautement souhaitable; d'une part, pour mieux orienter et sélectionner les priorités de recherche et développement, et d'autre part, pour mieux supporter les conseillers dans leurs interventions.

Une cible d'avenir
pour atteindre notre plein potentiel de développement :
« De saines habitudes de vie »

L'horticulture québécoise constitue une réponse évidente aux problématiques énoncées dans le plan d'action gouvernemental en matière de saines habitudes de vie. Les fruits et légumes, qui viennent en tête de liste, sont clairement reconnus pour leur contribution à des saines habitudes alimentaires.

De son côté, l'horticulture ornementale y contribue également par sa production d'oxygène, l'absorption d'éléments indésirables et par sa contribution à un environnement durable. Ce sont là des éléments non négligeables et complémentaires au plan d'action gouvernemental.

Selon le ministère de la Santé,⁴ 57 % des adultes québécois ont un excès de poids. Chez les enfants (2 à 17 ans), ce pourcentage est de 17 %. La santé des Québécois, notamment l'incidence du diabète de type 2, a augmenté de 60 % entre 1990 et 2001.

Selon le Docteur Alain Poirier⁵, seulement 56 % des jeunes de 12 à 17 ans consomment plus de cinq portions de fruits et légumes quotidiennement. Ce pourcentage chute à 44 % chez les adultes de plus de 18 ans. La consommation de fruits et légumes contribuerait à prévenir plusieurs maladies cardiovasculaires, le diabète et certains cancers. La consommation régulière de fruits et légumes peut également prévenir l'obésité et l'excès de poids. Le guide alimentaire canadien, récemment publié, situe à sept le nombre de portions de fruits et légumes recommandées pour les adultes, et à cinq portions pour les enfants.

Le plan d'action gouvernemental identifie le Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation comme partenaire. Le plan a pour objectif de diminuer de 2 % le taux de prévention de l'obésité, et de 5 % celui de l'embonpoint. Le plan d'action du MAPAQ cible

⁴ « Améliorer la qualité de vie des Québécois et des Québécoises en leur permettant de vivre dans un environnement favorisant l'adaptation de saines habitudes de vie soit un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

⁵ Présentation du Docteur Poirier à la Semaine horticole 2007

six orientations pour prévenir les maladies en lien avec l'alimentation, en s'assurant des plus hauts standards en matière de qualité des aliments. Ces orientations sont les suivantes :

- ⇒ Sensibiliser, informer et éduquer la population sur les saines habitudes d'alimentation.
- ⇒ Mobiliser les acteurs de la chaîne bio-alimentaire à produire, distribuer et servir des aliments répondant aux préoccupations nutritionnelles de la population et promouvoir de saines habitudes de vie.
- ⇒ Favoriser les échanges entre consommateurs, producteurs et transformateurs.
- ⇒ Encourager la consommation de produits frais et faire connaître les produits locaux inscrits, tout en sensibilisant les consommateurs à une saine alimentation.
- ⇒ Favoriser l'accès de la population des différentes régions du Québec à une alimentation équilibrée.
- ⇒ Intégrer dans les outils du gouvernement du MAPAQ la gestion des préoccupations des problèmes de santé associés à l'alimentation

En conclusion

L'objectif du secteur horticole est l'atteinte du plein potentiel à l'horizon 2010 par la croissance du secteur de la production des fruits, des légumes et des végétaux d'ornementation conformément aux principes tendance de consommation, de création d'emplois et de développement régional en respect des règles de développement durable. Durable dans la relation avec l'environnement physique, humain et social.

Les principales tendances de la consommation⁶ devraient tenir compte du vieillissement de la population, diminuer la progression de l'obésité et réduire les coûts de santé, dans un contexte où 88 % des Québécois se considèrent en bonne santé et que ceux-ci établissent un lien très étroit entre santé et alimentation.

En plus d'avoir un effet positif sur la santé, l'alimentation doit être un plaisir. Les produits offerts sur le marché doivent être pratiques, commodes et se vendre à un prix raisonnable. Aussi surprenant que cela puisse paraître, selon les études, le prix représente l'élément le moins important de ces quatre tendances (santé, convenance, plaisir et prix).

À ces quatre tendances pour de saines habitudes de vie s'ajoutent, selon *Enzyme communication*⁷, la mise en forme, l'éthique, la présence accrue d'ethnies et le stress des Québécois.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'horticulture ornementale est une production agricole et horticole importante. Elle contribue à la hauteur de plus de 12 millions de dollars annuellement en revenus de taxes à la production au gouvernement du Québec.

L'horticulture ornementale peut certainement s'inscrire dans un plan d'action pour augmenter et promouvoir de saines habitudes de vie.

La présence de jardins remonte à la nuit des temps et a toujours contribué à la santé de l'humanité. Ses bienfaits⁸ sont associés à l'embellissement de l'environnement, ce qui représente un effet positif sur la santé humaine (mentale et physique) ainsi que sur l'amélioration de l'environnement.

Des études ont démontré que la présence des plantes rend les gens plus heureux, diminue le niveau de stress et tempère les sentiments négatifs. La présence de plantes dans les bureaux réduit l'incidence de maladies, de maux divers et augmente la productivité. Les plantes contribuent également à diminuer les périodes de convalescences et les problèmes post opératoires.

La présence d'arbres et de plantes en milieu habité apporte un effet calmant, diminue le taux de criminalité, rend l'environnement plus humain et attire les touristes. Les plantes produisent

⁶ JoAnne Labrecque, Hec, Semaine horticole 2007

⁷ Luce Daigneault, FIHOQ, Semaine horticole 2007

⁸ Isabelle Marquis, Enzyme, Semaine horticole 2007

de l'oxygène, améliorent la qualité de l'air, réduisent les gaz à effet de serre et augmentent le taux d'humidité, en plus d'abaisser la température de l'air et l'érosion.

En un mot, les productions horticoles (fruits, légumes et végétaux d'ornement) répondent favorablement aux tendances de la consommation qui contribuent à créer de saines habitudes de vie.

En favorisant le développement du secteur horticole, le gouvernement du Québec contribue à améliorer l'avenir de la population québécoise. L'atteinte de son plein potentiel s'inscrit sans conteste dans le plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids. Par tous ses bienfaits énumérés précédemment, le secteur horticole, fruits, légumes et végétaux d'ornement, n'est définitivement pas un problème, mais bel et bien une partie de la solution !

Les éléments suivants permettraient d'atteindre le plein potentiel horticole dans un horizon prochain :

- ✓ Ajuster l'offre à la demande en quantité et qualité
- ✓ Améliorer la compétitivité du secteur face à la concurrence étrangère
- ✓ Supporter l'industrie dans la promotion de la spécificité québécoise des fruits, légumes et végétaux d'ornements
- ✓ Aider au développement de moyens permettant aux producteurs et aux produits horticoles québécois de se rendre indispensables à l'acheteur
- ✓ Réduire les coûts associés aux normes environnementales et clarifier la question d'éventuelles redevances sur l'eau
- ✓ Systématiser le processus d'innovation technologique et commerciale.

L'atteinte du plein potentiel horticole à l'horizon 2010 constitue un élément de solution aux problématiques de développement durable et à l'amélioration de la santé et de saines habitudes de la population québécoise.

En terminant, nous vous remercions de l'opportunité qui nous est offerte de vous présenter le secteur horticole québécois et de vous démontrer toute son importance dans la réalisation des objectifs du plan d'action gouvernemental.